

DIAL 3569

HONDURAS - Le Congrès approuve un projet de loi interdisant l'avortement

Cuba debate

jeudi 11 mars 2021, par [Dial](#)

En Argentine, la légalisation de l'avortement, réclamée par la Campagne pour le droit à l'avortement depuis 15 ans, bloquée en 2018 par le Sénat après avoir été approuvée par la Chambre des députés a été approuvée fin 2020. L'avortement est désormais autorisé jusqu'à la quatorzième semaine de gestation. La légalisation a été approuvée par la Chambre des députés le 11 décembre et par le Sénat au petit matin du 30 décembre, par 38 voix en faveur, 29 contre, et une abstention. Ce texte, publié sur le site [Cuba debate](#) le 22 janvier 2021, traite de la situation au Honduras, où le Congrès national vient, au contraire, de renforcer l'interdiction de l'avortement.

Le Congrès national du Honduras a approuvé jeudi 21 janvier un projet de loi qui interdit, de manière absolue et constitutionnelle, l'avortement dans le pays centro-américain.

Ce projet nommé « Bouclier contre l'avortement au Honduras », qui a été présenté par le vice-président du pouvoir législatif, Mario Alonso Pérez – du Parti national, actuellement au gouvernement –, a été approuvé lors d'une session virtuelle du Parlement, organe monocamériste de 128 députés.

Cette décision a pour effet de réformer et blinder l'article 67 de la Constitution. Le texte énonçait : « Celui qui va naître est considéré comme né pour tout ce qui lui serait favorable dans les limites établies par la Loi ».

Avec la réforme, il devient : « Concernant l'être à naître : est considérée comme interdite et illégale la pratique sous quelque forme que ce soit d'interruption de la vie, que le responsable soit la mère ou un tiers vis-à-vis de l'être à naître, dont on doit respecter la vie à partir de sa conception ».

Il a été ajouté en outre que cet article de la Constitution pourra seulement être modifié par une majorité des trois quarts des membres du plénum du Congrès national et il est indiqué que « seront nulles et invalides les dispositions légales qui établiraient le contraire ».

Avortements non sécurisés

Le Honduras est l'un des rares États qui interdit l'avortement en toutes circonstances, y compris en cas de viol ou d'inceste, quand la vie ou la santé des femmes enceintes est en danger et en cas de malformation grave du fœtus.

De fait, la législation en vigueur interdit déjà l'usage, la vente, la distribution et l'achat d'anticonceptifs d'urgence, avec les mêmes peines de prison que l'avortement.

Selon des estimations d'expertes en droits humains de l'Organisation des nations unies (ONU), il y a entre 51 000 et 82 000 avortements non sécurisés par an au Honduras. « Une fille sur quatre a été enceinte au

moins une fois avant d'atteindre 19 ans », ajoutent-elles.

Ces expertes expriment ouvertement leur mécontentement au sujet de la réforme. « Ce projet de loi est alarmant. Au lieu d'avancer vers le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles, le pays recule », ont-elles déclaré.

De même, Oxfam Honduras a averti que cette réforme mettra la santé de milliers de femmes en grand danger. « Beaucoup de ces grossesses non désirées ou imposées ont une relation directe avec la violence et l'abus sexuel. Dans la majorité des cas, les victimes ne portent pas plainte par peur des responsables des violences et du fait de l'absence d'un système judiciaire qui offre des réponses », ajoute l'organisation.

Selon Oxfam, continuer à criminaliser les femmes viole les standards internationaux qui exigeraient que l'avortement soit sécurisé, « au moins en cas de viol ou d'inceste, quand la vie et/ou la santé des femmes enceintes sont en danger et dans les cas de malformation fœtale grave ».

« Tant de haine ne se justifie pas »

La plateforme Somos Muchas [Nous sommes nombreuses], une coalition d'organisations et de collectifs sociaux de femmes qui lutte pour l'accès aux droits sexuels et pour la dépénalisation de l'avortement dans trois cas au Honduras, considère que le projet est « une expression de la haine d'une classe gouvernante qui vit de plus en plus éloignée de son peuple ».

« Nous appelons les législateurs à réfléchir sur les implications de ce projet en termes de fermeture démocratique et de débat citoyen. Ils ne font qu'exprimer le profond mépris de cette classe politique envers la vie des femmes », a déclaré Nessa Medina, activiste et membre de l'organisation.

De son côté, le Centre d'études de la femme du Honduras a demandé à l'État de « travailler à la prévention des grossesses non désirées, de cesser de persécuter les femmes qui avortent et de légiférer pour le droit à décider ».

De même, le Centre de droits reproductifs du Honduras a déclaré que cette réforme fait aussi l'objet d'un large rejet au-delà du territoire national. « Le Parlement européen avait demandé de s'abstenir de l'approuver », rappelle-t-il.

Le Honduras a l'une des législations les plus restrictives du monde en matière de droits sexuels. La contraception d'urgence est interdite par l'accord ministériel 2744-2009, émis quelques mois après le coup d'État contre Manuel Zelaya.

- **Dial - Diffusion de l'information sur l'Amérique latine - D 3569.**

- Traduction de Sylvette Liens pour Dial.

- Source (espagnol) : [Cuba debate](#), 22 janvier 2021.

En cas de reproduction, mentionner au moins l'auteur, la traductrice, la source française (Dial - www.dial-infos.org) et l'adresse internet de l'article.